

Délibération n°

D_2023_08_24_55

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 16
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

9 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

Séance du 24 août 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **24 août à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Mélanie CONSCIENCE, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Guillaume MAGNIN, Valérie ROLLIER, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Marlène JACQUET à M. Alexandre GEORGES, M Remy BERTHOD-ONFROY à Mme Geneviève BOUCHET

Absents excusés : M. Sylvain BISTON, Mme Viviane RABATEL, M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BROISSAND

OBJET – CREATION POSTE PERMANENT ADJOINT ANIMATION TERRITORIAL

Rapporteur : M. Yohann TRANCHANT, Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le tableau des effectifs existants,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 14 juin 2023,

CONSIDERANT la nécessité de la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non-complet, à raison de 29 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C, suite au recrutement d'un agent pour le poste d'ATSEM, à compter du 28 août 2023,

CONSIDERANT de modifier le tableau suivant,

| FILIERE ANIMATION | | | | | |
|-------------------|------------------------|-----------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| ATSEM | Adjoint animation | C | 0 | 1 | 29/35 |

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, au grade d'adjoint animation territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants le code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans une fonction similaire d'adjoint animation. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint animation territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition du Maire,
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois annexé,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2023,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 25/08/2023,

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Fabienne BROISSAND

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Broissand', is written below the name of the secretary.

~~Délibération certifiée exécutoire~~

Compte tenu de sa télétransmission le : 28/08/2023

Et de la publication le : 31/08/23